

Convention des Nations Unies du 31 octobre 2003 contre la corruption

RS 0.311.56; RO 2009 5467

Champ d'application le 8 mai 2014, complément¹

Etats parties	Ratification Adhésion (A)		Entrée en vigueur	
Arabie Saoudite*	29 avril	2013	29 mai	2013
Guinée	29 mai	2013	28 juin	2013
Kiribati	27 septembre	2013 A	27 octobre	2013
Oman	9 janvier	2014 A	8 février	2014
Palestine	2 avril	2014 A	2 mai	2014
République tchèque	29 novembre	2013	29 décembre	2013

* Réserves et déclarations.
(les * du champ d'application ci-dessus ne comprennent pas les déclarations des Etats parties concernant l'art. 6, par. 3, l'art. 44, par. 6, al. a) et l'art. 46, par. 13 et 14).
Les réserves et déclarations, à l'exception de celles de la Suisse, ne sont pas publiées au RO. Les textes en français et en anglais peuvent être consultés à l'adresse du site Internet des Nations Unies: <http://treaties.un.org> ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

¹ La présente publication complète celles qui figurent au RO 2009 5467, 2010 87, 2012 903 et 2013 1269.
Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE (www.dfae.admin.ch/traites).

